

## DEMANDE D'AUTORISATION D'UN EXAMEN DIFFÉRÉ SELON LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

Nom de la personne étudiante

Code permanent

Code de programme

Téléphone

Trimestre du cours

J'ai accès à des aménagements lors des examens en raison de ma situation de handicap et je suis une personne inscrite au BIRÉ.

oui  non   
(cocher si applicable à votre situation)

➡ La réponse est transmise sur le courriel UQAM de la personne étudiante.

Sigle et groupe du cours	Nom de l'enseignant	Intra	Final	Travail maison	Autre	Échéance de l'évaluation



Lisez attentivement les extraits et explications  
qui suivent avant de remplir la page 3 du formulaire

### Paragraphe 7

Situations **constituant** des sources d'impossibilité de compléter un examen.

➡ Les situations suivantes peuvent constituer une telle source d'impossibilité de compléter un examen :

- Un état de santé qui rend la personne étudiante inapte à compléter l'examen.
- Une intervention médicale importante qui ne peut être reportée ou décalée.
- Le décès d'une personne proche dans la semaine qui précède le jour de l'examen, incluant le jour de l'examen.
- La dégradation soudaine et imprévue de l'état de santé d'un enfant ou d'une personne à l'égard de qui la personne étudiante a le statut de parent ou encore agit à titre de parent ou de proche aidante.
- La participation d'une personne étudiante athlète à une compétition sportive reconnue par l'Université.
- La participation d'une personne étudiante à un concours de plaidoirie crédité de la Faculté ou du Département.
- La participation d'une personne étudiante à une fête religieuse ou un autre motif religieux.

### Paragraphe 8

Situations **ne constituant pas** des sources d'impossibilité de compléter un examen.

➡ Les situations suivantes ne constituent pas une telle source d'impossibilité de compléter un examen :

- Un rendez-vous de routine ou pouvant être différé en médecine générale ou dentaire.
- Le fait pour la personne étudiante d'avoir deux ou plusieurs examens dans la même journée.
- Le fait pour la personne étudiante d'être en déplacement ou d'avoir engagé des dépenses à cet effet.
- Le fait, sauf circonstances exceptionnelles, de travailler au moment de l'examen.

### POUR INFORMATION

Toute demande doit être accompagnée des éléments de preuves pertinents.

En cas de maladie de moins de 5 jours, une déclaration assermentée peut remplacer un billet médical.

Le Département se réserve le droit de vérifier l'authenticité d'un billet médical en cas de doute.

Seront refusés :

- Les billets de médecin n'indiquant qu'une simple visite ou un rdv le jour de l'examen sans mention d'un diagnostic.
- Les billets de médecin ne prescrivant pas une période d'arrêt.
- Les justifications connues de longue date mais présentées tardivement (c. f. article 9 de la politique).

En conformité avec ce qui précède, expliquez les raisons de votre demande et joindre les pièces justificatives :

*\*Aucune autre raison que celles énoncées ici ne sera prise en compte.*

- J'atteste que l'information fournie est complète et exacte.
- J'atteste que j'ai pris connaissance des exigences de la politique.
- J'ai joint à la présente demande tous les éléments de preuve pertinents au soutien de ma demande.
- Je reconnais que la seule formulation d'une demande ne constitue pas une autorisation de ne pas se présenter à l'examen.

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne étudiante

\_\_\_\_\_  
Date

La demande d'examen différé et l'ensemble des pièces justificatives doivent être communiquée depuis l'adresse étudiante (@courrier.uqam.ca) à l'adresse [juris@uqam.ca](mailto:juris@uqam.ca).

La date de réception de la demande est la date à laquelle elle parvient à cette adresse.